

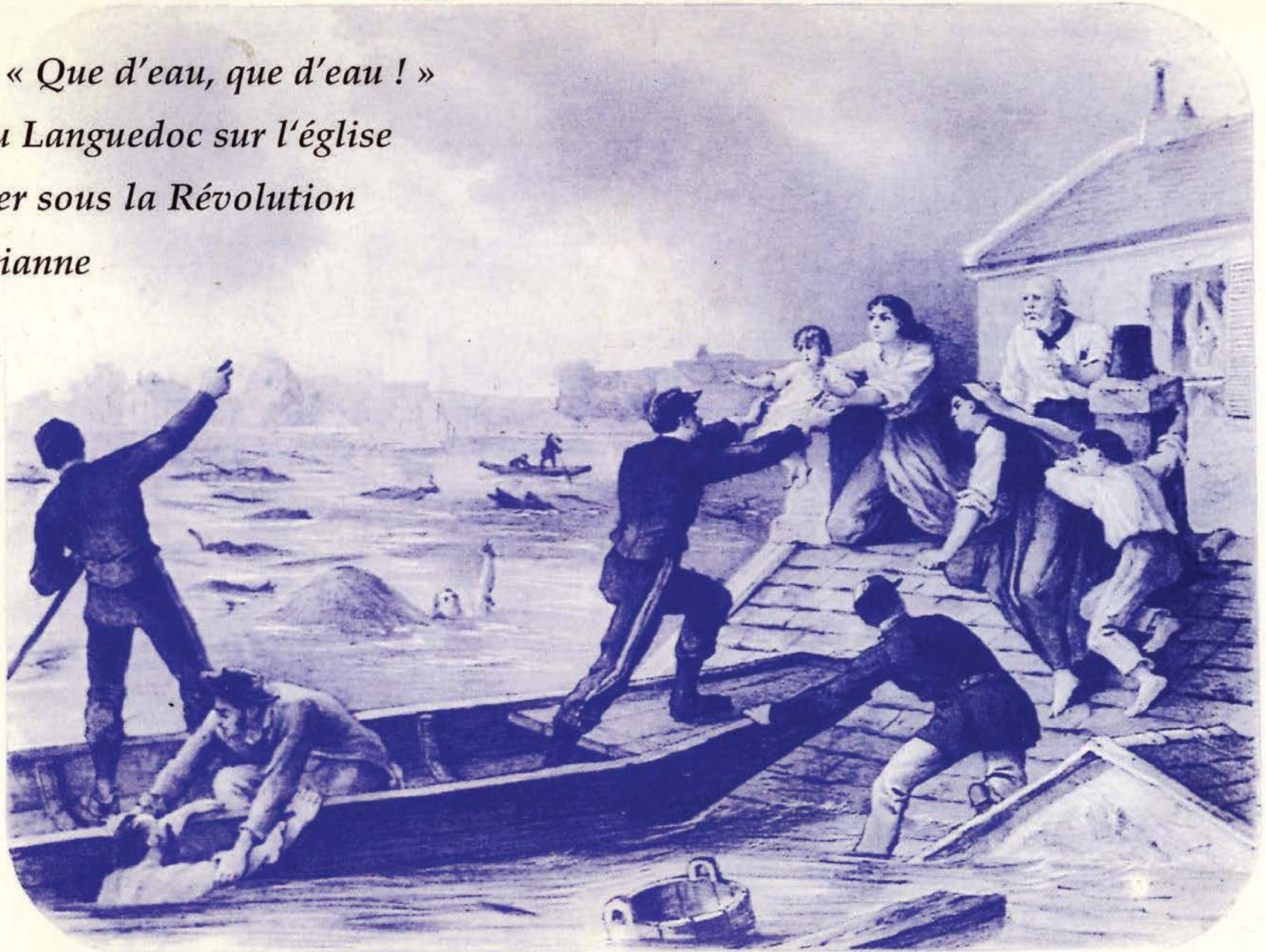
BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE

Juin 1875 : « Que d'eau, que d'eau ! »

La croix du Languedoc sur l'église

Gens de mer sous la Révolution

Notre Marianne



Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 19 (Mai 2000)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

BIOGRAPHIE D'UNE VILLE «BLAGNAC CENTRE 1870» PREMIÈRE OUVERTURE DU CENTRE DE BLAGNAC SOUS LE SECOND EMPIRE

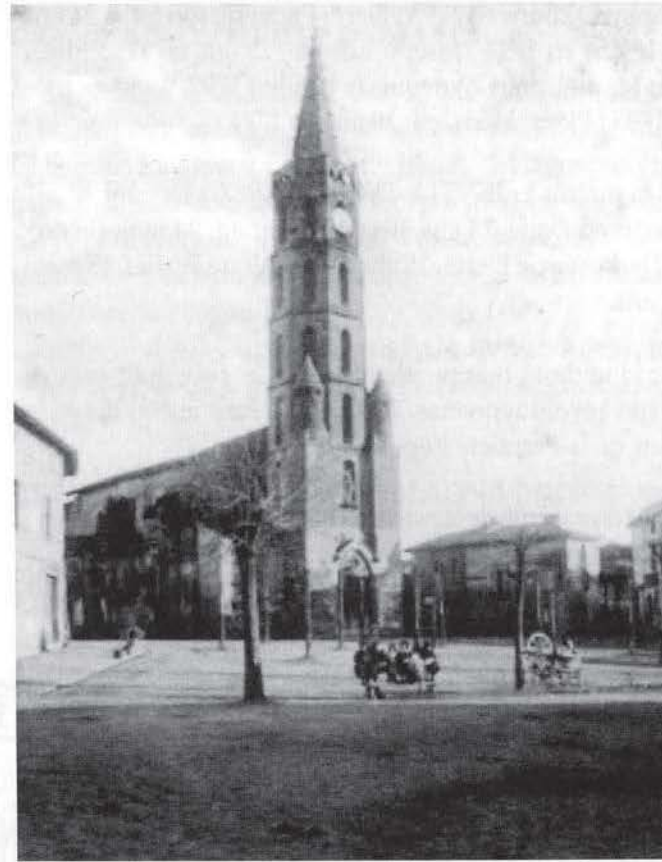
Nous évoquons dans le précédent numéro de notre revue le projet de quai bordant la Garonne qui avait été prévu dans le cadre du Plan d'Alignement des rues de Blagnac adopté en 1868. Si ce quai ne fut jamais réalisé, c'est parce que deux autres opérations d'envergure mobilisaient alors les énergies des élus locaux (et les finances locales) et faisaient l'objet de débats souvent passionnés, chacune étant porteuse d'une lourde signification symbolique et politique dans cette société villageoise confrontée aux mutations sociales du XIX^e siècle : fallait-il construire une MAIRIE-ECOLE ou monumentaliser L'EGLISE ?

La population blagnacaise, très influencée en général par les idées de l'opposition Républicaine à l'Empire, élit Bertrand Lavigne comme maire en 1848 ; il le restera jusqu'en 1851, date à laquelle, comme Républicain il est relevé de ses fonctions et remplacé par Jean Rocolle. Aux élections de 1852 puis de 1855 Lavigne est chaque fois réélu mais il refuse de prêter serment à l'empire et Rocolle reste maire : les efforts principaux seront portés sur la valorisation de l'église paroissiale. C'est la période autoritaire de l'Empire où Napoléon III s'appuie notamment sur le clergé, avant l'évolution libérale qui se dessine à partir de 1860. En 1865 Debax devient maire, avec Lavigne pour adjoint, et ils mèneront à bien de nombreux travaux de modernisation dont la construction de la Mairie-Ecole est le plus important, tout en achevant le dégagement de l'église initié par le maire précédent.

1862-1865 : « FAIRE UNE AVENUE CONVENABLE A L'EGLISE »

Le Conseil Municipal du 2 février 1862 considère « que l'église n'a aucune avenue¹ convenable, qu'elle est entièrement masquée par les maisons existantes sur le boulevard », qu'elle est peu visible et que la circulation est difficile dans le village pour les charrettes. Il décide de la dégager. L'église était alors blottie au cœur du noyau villageois, maison de Dieu parmi les hommes : tout autour d'elle l'enclos du cimetière, devant son porche un simple élargissement de quelques mètres carrés tient lieu de parvis, l'accès se fait par une rue de 2 mètres de large.

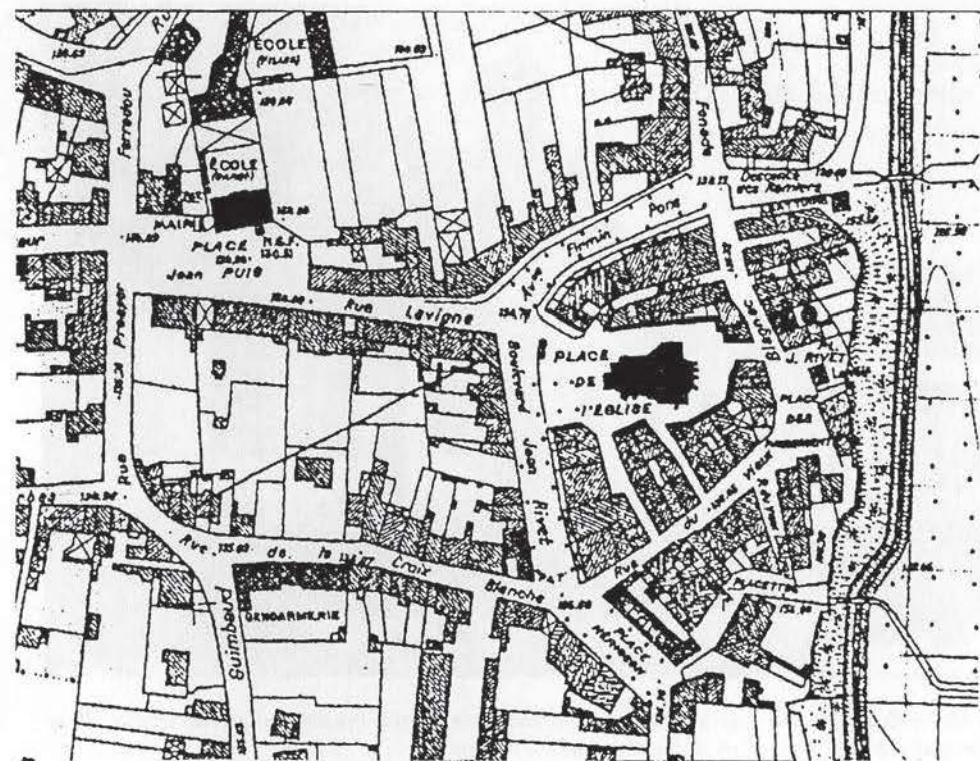
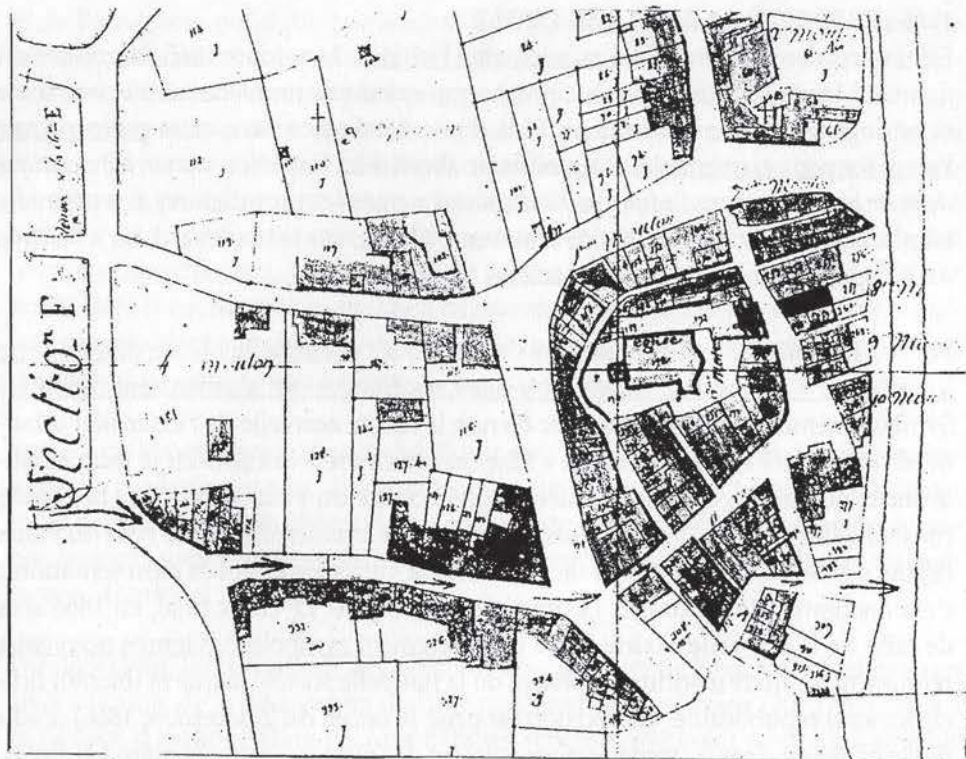
¹ «avenue» est utilisée ici par le compte rendu du conseil municipal dans son premier sens : «chemin par lequel on arrive en un lieu» (dict. Robert 1972), et non dans le sens moderne qu'il prend peu à peu à la même époque de «large voie urbaine d'accès» (idem).



L'église de Blagnac dégagée vue du boulevard avec la place plantée selon l'aménagement initial, photographiée au début du XX^e siècle.

transformés, réinventés conformément à un moyen-âge idéal ; c'est ainsi que naquirent semblablement de nombreuses coutumes, danses, musiques, et même langues qui constituent nos folklores. Le monument doit être aussi un point de repère dans la ville : les bâtiments publics nécessaires à la société moderne (Hôtels de Ville, gares, palais de justice, opéras, hôpitaux...), que l'on construit alors, comme les témoignages valorisés du passé servent de cible au bout des avenues ;

Mais au XIX^e siècle, à Blagnac comme dans toute l'Europe, on assiste à l'invention du monument ; monument historique d'abord : l'église doit être mise en valeur, on doit pouvoir en faire le tour pour l'admirer comme témoignage du passé, quitte à transférer hors de la ville le cimetière et à emballer l'église dans de fausses façades régulières afin de masquer les irrégularités comme on prévoit de le faire à Blagnac. La cité de Carcassonne, le donjon du Capitole, la basilique Saint Sernin, comme à peu près tous les bâtiments historiques, furent ainsi au XIX^e reconstruits,



Le centre ancien de Blagnac avant et après les travaux menés sous le Second Empire :

- à gauche sur un extrait du cadastre levé au début du XIX^e siècle, on distingue l'église entourée de l'enclos du cimetière, les maisons qui, au-delà d'une ruelle la séparent du boulevard ; la Maison Commune figure en noir, dans l'îlot situé en bord de Garonne.

- à droite, le même quartier sur le cadastre dressé en 1951 et modifié comme support du Plan d'Urbanisme Directeur proposé par R. Viguier dans les années 1960 (ce plan porte en effet la nouvelle appellation de la place de la Mairie en place Jean-Louis Puig donnée en 1966) : l'église (en noir) est dégagée et mise en valeur ; la Mairie-Ecole (en noir) est désormais installée à son emplacement actuel, mais n'occupe pas encore l'emprise que lui conféreront deux agrandissements successifs.

il n'y a pas alors besoin de signalisation routière pour que chacun puisse savoir vers où conduit une rue.

Mais de la décision à la réalisation le chemin sera long et complexe. Le refus de vendre des propriétaires des deux maisons concernées amène le Conseil Municipal du 4 mai 1862 à lancer une procédure d'expropriation selon la loi de 1841 (à l'époque les indemnisations étaient très favorables aux intérêts des propriétaires). Ce à quoi le préfet répond le 26 août que l'expropriation n'est possible que si est établi un plan général d'alignement des rues de la commune, ou tout au moins un plan partiel du secteur concerné. Un tel plan partiel, établi par M. Rocolle est adopté par

le conseil du 1er février 1863, mais il doit être modifié pour être conforme à l'avis du Conseil des bâtiments civils de la Haute-Garonne du 12 novembre 1863. Lorsque cet obstacle est franchi s'ouvre l'Enquête d'Utilité Publique dont le rapport est communiqué au préfet le 24 novembre 1864 : le commissaire enquêteur, qui n'est autre que le maire de la commune voisine de Beauzelle, après avoir indiqué qu'il n'avait pas rencontré à Blagnac d'opposition au projet, manifeste tout de même la sienne car il pense que d'une part il faudrait « pour faire les choses bien » détruire plus de maisons et que d'autre part « il serait plus utile de construire une mairie école ». Passant outre cet avis, le Conseil Municipal confirme sa décision le 8 janvier puis le 14 mai 1865.



La Mairie-Ecole avec son étage et son campanile, mais sans la grille initialement prévue, telle qu'elle se présentait il y a un siècle, alors située à la périphérie du centre.

Obligation est même faite aux propriétaires des terrains entourant l'église (et dont le fond du jardin donnant sur le cimetière se retrouveront désormais en façade), d'édifier un mur de clôture à leurs frais « en brique cuite ou caillou, avec chaux et sable, d'une hauteur uniforme de 2 mètres, avec un chaperon de brique cuite de 30 centimètres de haut. Ce mur doit être badigeonné du côté extérieur, c'est à dire du côté de l'église ». Alors que, au nom d'une tradition inventée récemment, la mode de la fin du XX^e siècle est de faire apparaître des matériaux souvent économiques de piètre qualité que nos aïeux s'évertuaient eux à cacher sous des enduits, ce règlement local de 1865 pourrait valablement inspirer les urbanistes et les habitants contemporains. Les enduits et badigeons, souvent à la chaux, protégeaient les façades du ruissellement et soulignaient une architecture locale caractérisée par l'usage de la brique mais par le dialogue savant entre enduit et brique (celle ci étant en outre redessinée sur un badigeon couleur brique pour obtenir un aspect plus régulier comme c'est le cas par exemple pour la façade du Capitole).

1865 : PRIORITE A LA MAIRIE-ECOLE

Dès la première réunion de la municipalité Debax le 24 octobre 1865, la priorité est donnée à la construction d'un bâtiment regroupant une nouvelle mairie, une école et un logement pour l'instituteur. Plus d'une année sera nécessaire pour trouver l'emplacement convenable, disponible et abordable : en effet « *pour faire quelque chose de bien, il faut que l'édifice soit à découvert* » mais les propriétaires des premiers emplacements envisagés (près de l'ancienne Mairie, sur le boulevard, ou à l'entrée du village) ont des exigences financières « *exorbitantes* ».

Surtout les élus doivent faire un choix stratégique : la nouvelle Mairie doit-elle être située dans « le noyau de village » ou dans ses franges qui s'urbanisent à peine ? Symboliquement il s'agit d'assumer ou non la réalité nouvelle de l'extension urbaine, d'une société en évolution. La « Maison commune » qui abritait la municipalité ancienne était logiquement située en plein centre du vieux centre, sur la grande rue (actuelle rue du « Vieux Blagnac ») ; construire la nouvelle mairie hors du vieux centre, c'était déplacer le centre de gravité de la vie locale et de ses représentations ; c'était accepter et encourager l'évolution, l'ouverture. Le choix final, en 1866 sera de faire de la nouvelle Mairie-Ecole un monument symbole des temps nouveaux réunissant les deux institutions phares de la nouvelle société laïque et (bientôt officiellement) républicaine. La décision est prise (Conseil du 2 décembre 1866) d'édifier le bâtiment « *sur le terrain Lavigne cadet rue de l'Oratoire* (actuelle place J.L. Puig), « *entre cour et jardin avec une grille sur la rue, pour un coût de 12.000 francs* », selon les plan de l'architecte Delor.

De fait, la nouvelle mairie deviendra, à son emplacement actuel, le nouveau pôle de Blagnac déjà inconsciemment en marche vers une croissance qui verra son centre se déplacer peu à peu vers l'ouest. Ce mouvement, en dépit de la tentative de l'architecte urbaniste R. Viguié un siècle plus tard de relocaliser la mairie au cœur du vieux noyau, se poursuivra avec l'installation de la Poste puis de nombreux commerces dans la rue Pasteur qui n'était en 1970 qu'une rue déserte de faubourg.

Cependant, le conseil refuse le 10 février 1867 le recours à un emprunt de 10.000 francs proposé par le maire. La construction sera finalement rendue possible par l'attribution de subventions du préfet et du Ministère de l'Instruction Publique du 18 décembre 1868. Cette subvention décidée par le ministre Victor Duruy, symbo-

le de l'ouverture politique moderniste de l'Empereur, était d'ailleurs assortie de remarques incitant la municipalité à des économies : le ministre propose de réduire le coût de la construction par la suppression du vaste vestibule (hall) prévu en rez-de-chaussée « *pas indispensable* », et donc de l'étage prévu pour la salle du conseil. Ce à quoi le conseil municipal rétorque qu'une réunion du conseil en rez-de-chaussée peut être « *interrompue ou contrôlée par les passants* », et que surtout « *Blagnac est une des communes les plus importantes du département* » et qu'elle « *doit construire un édifice qui, dans sa simplicité présente un certain caractère : or lui enlever son 1^o étage et son campanile serait bien certainement s'aliéner une population sur laquelle le gouvernement a toujours pu compter* ». En termes choisis, ce chantage politique témoigne de la charge symbolique de l'architecture.

Signe supplémentaire de modernité, le toit sera finalement couvert de tuiles mécaniques considérées par les élus comme plus élégantes que les tuiles canal initialement prévues et moins chères. Les travaux entrepris en 1869 seront achevés l'année suivante mais plusieurs années seront encore nécessaires pour réparer les mal-façons, décorer et meubler l'édifice.

Parallèlement, les travaux de dégagement des alentours de l'église sont relancés en 1869 à la suite de la déclaration d'utilité publique de l'opération (20/2/69) : face à la menace d'expropriation les propriétaires réticents préfèrent un accord amiable avec la municipalité. Le conseil qui avait refusé d'emprunter 10.000 francs pour la mairie-école en février 1867 prétextant des insuffisances budgétaires, avait accepté un emprunt de 20.000 francs en août de la même année pour l'achat des maisons et terrains autour de l'église : les décisions ne répondent pas toujours à la logique économique par lesquelles on les justifie.

Ainsi furent menées ces deux opérations essentielles pour l'avenir de Blagnac en ce XIX^e siècle de changement de manière certes chaotique mais la ville s'est toujours faite ainsi, avec du temps, des hésitations, des contradictions : comme la vie et c'est ce qui précisément la rend vivante. Aujourd'hui une nouvelle étape s'ouvre avec l'opération « Blagnac 2010 », qui dans un contexte et avec des objectifs nouveaux, vise à apporter la contribution de notre époque à la longue construction de notre ville, de son espace et de sa société.

Pierre Weidknet

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Revue « Blagnac, questions d'histoire » n° 12 nov. 1996 : « L'hôtel de ville reflet de son temps » par Suzanne Béret
- ECHE (Guy), « Blagnac, ville et village », Toulouse, Eché 1985
- LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978
- Archives Municipales de Blagnac : procès verbaux des séances du Conseil Municipal.